

## AFFAIRE N° 37 - Dénomination des voies publiques

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de poursuivre l'opération de numérotage des immeubles en liaison avec les P.T.T., opération qui va de pair avec l'attribution d'un nom à toutes les voies publiques qui n'en possèdent pas encore, nous vous proposons aujourd'hui les noms suivants :

### Saint-Denis :

- Rue Reydellet : voie intérieure de la Cité Bouvet
- Rue Léon Dierx : voie d'accès à la Cité "Le Ruisseau"
- Rue Ticoune )
- Rue des Flamboyants ) voies intérieures de lotissement
- Rue des Jaçarandas ) de Petite Ile
- Rue des Tamarins )
- Ruelle Tortue pour la Rue Amelin
- Ruelle des Brises pour la Ruelle la Boue
- Rue de la Liberté pour la Ruelle Lanave
- Rue Raymond Paris pour la Ruelle Paris

### La Montagne Saint-Bernard :

- Chemin Prudent pour le Chemin Madame Rat
- Chemin Gabriel Macé pour le chemin qui conduit au centre d'animation
- Chemin du Petit Moulin pour le chemin qui conduit chez José Michel
- Chemin Hilaire Ste Colombe pour le Chemin Cerveaux
- Route de Cujus pour le CD 41 entre le poste Forestier et le monument de Cujus
- Route Antide Boyer pour le CD 41 entre le monument de Cujus et la Ravine à Malheur

### Le Brûlé :

- Rue des Bambous pour le CD 42
- Rue des Azalées pour le CD 43

### Bellepierre :

- Allée des Saphirs pour les rampes du Brûlé
- Allée des Émeraudes pour le chemin Vabois ou Dormeuil
- Allée des Rubis pour les rampes de Bellepierre
- Allée des Jades pour la première voie du lotissement S.I.D.R.
- Allée des Grenats pour la deuxième voie de ce lotissement
- Allée des Beryls Bleus pour la troisième voie
- Allée des Beryls Roses pour la quatrième voie
- Allée des Turquoises pour la cinquième voie
- Allée des Citrines pour le chemin Amable Hoarau
- Allée des Améthystes pour le chemin Dufour
- Allée Aigues-Marines pour le chemin Junquet

### Montgaillard :

- Boulevard Notre Dame de la Trinité pour le chemin de Montgaillard entre le Boulevard Doret et la route de la Vierge
- Route de Montgaillard pour le chemin de Montgaillard entre la route de la Vierge et le terminus du chemin
- Boulevard St-François pour le CD 43 du Boulevard de la Providence au Belvédère
- Route de St-François pour le CD 43 au-dessus de Belvédère.

Quartier des Camélias :

- Rue des Camélias pour la voie allant du lotissement Château Morange à la rue desservant l'Hôtel St-François
- Avenue des Cocotiers entre le Boulevard Mondon et la Rue des Camélias
- Rue des Bois Noirs entre le Boulevard Notre Dame de la Trinité et la Rue qui descend dans le lotissement de Mr Nourry Hervé
- Rond point des manguiers pour la bretelle qui part de la rue des Bois Noirs, dessert une partie des Camélias III et débouche à nouveau sur la rue des Bois Noirs
- Rue de la Verdure entre le Bd Notre Dame de la Trinité et la ravine la Verdure
- Rue du Château Morange entre le Bd Doret et la rue la Verdure
- Allée des Bureaux de la rue des Camélias aux immeubles ou se trouvent les bureaux de la S.I.D.R. , de l'A.R.E.P.
- Allée des Sapents pour la voie située de chaque côté de la rue des Camélias et juste au-dessus de l'allée des Bureaux

Quartier de Montgaillard :

- Ruelle Tamarin entre le Bd Notre Dame de la Trinité et la ravine des Patates à Durand
- Rue du Stade pour la Route de la Vierge
- Rue des Bancouliers pour la Rue Nirlo

Lotissement P. Bègue :

- Rue Pierre Lagourgue ou rue des Bambous
- Rue Paul Herman ou rue des Lianes Aurores
- Rue Damase Legros ou rue des Cytises
- Rue Leconte de Lisle ou rue des anthuriums

Lotissement la Chaumière :

- Rue de la Sieste ou rue du Verger pour la rue qui va vers l'Hôtel St-François
- Rue des Hibiscus ou Rue Concorde pour la rue longeant le jardin public

Lotissement Técher et les environs :

- Rue des Tourtereaux ou rue des Akalifas pour l'allée Técher
- Rue des Pailles-en-Queue ou rue des Calumets entre la rue précédente et la route de St-François au niveau du centre F.P.A.
- Rue des Paniers ou rue des Bouquets pour le sentier de St-François entre le CD 43 ( vers le bas ) et l'Allée Técher ( vers le haut )
- Rue des Canaris ou rue des allamandas pour la rue passant devant la villa de Mr CHANE-KUNE.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Le Maire donne lecture de l'avis de la commission : Favorable ; toutefois il semble que certaines dénominations ne correspondent pas à des personnalités très connues notamment à la Montagne Saint-Bernard.

M. GERARD G. - Le propriétaire de la Montagne est un vieillard qui n'a jamais participé à une action communale. En revanche, je demande de donner le nom d'Edouard COLETTE qui fut Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de la Montagne pendant plus de quinze ans. Il semble qu'on l'ait oublié dans le baptême des rues.

M. BOURHIS - M. de CUJUS a été tué sur place lors de l'arrivée. Il était en mission ce jour-là. Il allait en négociation au Port. C'était l'ancien Directeur des Ponts et Chaussées.

M. GERARD G. - Il a eu des sommations, il n'a pas voulu obéir.

LE MAIRE - C'est pratiquement le seul (je crois) qu'on ait eu dans la libération de la Réunion. Puisqu'on a fait un monument pour lui à la Montagne, il peut y avoir une rue.

M. BOURHIS C. - Je tiens à préciser qu'il n'était pas en compagnie de Mgr Mongavan, mais en compagnie du Lieutenant Moreau qui avait débarqué derrière le cimetière de l'Est, la nuit précédente. Il était en mission.

M. GERARD G. - Je suis entièrement d'accord. Néanmoins, il n'a pas été tué à cause de sa mission, mais parce qu'il n'a pas voulu obéir aux sommations.

M. BOURHIS C. - Il y avait un barrage sur la route. Il est descendu pour enlever la charrette. On lui a tiré dessus.

LE MAIRE - Vous parlez d'Edouard COLETTE. Théoriquement, on ne doit donner que les noms des gens qui sont morts.

M. GERARD G. - M. le Maire, je ne comprends pas très bien. Pourquoi y a-t-il deux groupes de noms ?

LE MAIRE - Il faut choisir entre les deux groupes de noms.

M. PAYET A. - Pour Lotissement Bègue, il y avait deux groupes de noms : un groupe pour les noms de personnes et un autre pour les noms de fleurs.

Pour la rue P. Lagourgue, nous n'acceptons pas.

et - La rue des Bambous a déjà été indiqué au niveau du Brûlé.

LE MAIRE - Entre le Brûlé et là, il y a une certaine marge. On ne peut pas se tromper.

M. GERARD G. - Mais ne pensez-vous pas, M. le Maire, qu'il faudrait adopter une solution ou l'autre.

LE MAIRE - Nous allons adopter l'une ou l'autre. Je propose que le problème de LAGOURGUE soit réglé en même temps que le problème D. LEGROS d'ailleurs, qu'on prenne les noms Aurore, Bambou, Cytiste, Anthurium.

Je reconnais que P. HERMANN, c'est un nom assez rare et qui mériterait pourtant d'être connu. Il mériterait d'avoir une place.

M. CADET H. - Paul HERMANN a été proposé au L. Pierre BEGUE

LE MAIRE - Il vaut mieux enlever tous les noms.

M. CHANE KUNE - M. le Maire, les deux groupes voudraient trouver un équilibre : deux rues avec des noms de personnes et deux rues avec des noms de fleurs, et mettre le nom traverse au lieu du nom allée.

LE MAIRE - Nous allons mettre rue P. HERMANN et LECONTE de LISLE, et les noms Bambou, Cytiste.

M. CHANE KUNE propose traverse au lieu du nom allée. Est-ce que vous suivez son idée ? Il vous dit que ce ne sont pas des vrais chemins, ce ne sont pas non plus des sentiers. Il propose donc le mot traverse qui est très connu dans le Midi.

Alors, nous mettons traverse et nous gardons tous les noms d'oiseaux ? Pour le Lotissement de la Chaumière : rue de la Sieste et rue des Hibiscus.

M. CADET H. - M. le Maire, pour Lotissement Técher, il y a rue des Palmiers ou rue des Bouquets ; quel nom devons-nous conserver des deux ?

LE MAIRE - Nous conservons paille en queue, panier, canari.

M. GERARD G. - Y a-t-il un oiseau qui s'appelle panier ?

LE MAIRE - On met rue des Oiseaux-paniers ?

M. CADET H. - Bec rose ou cardinal

LE MAIRE - Alors, rue des Becs roses.

.../...

**LE MAIRE**

- Pour Lotissement La Chaumière, il y a encore rue de la Sieste, rue des Hibiscus - rue du Verger - rue Concorde.

Nous allons prendre verger et hibiscus.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu,  
St Denis le 25 septembre 1978

Pour le Préfet,

le Secrétaire Général

Signé: Patrice MAGNIER

Pour copie certifiée conforme

Pour le Directeur des Finances et des Collectivités Locales  
le Chef de Bureau Délégué

J. LACOSTE